

Offre de service du RÉIJQ soutien aux nouveaux coordonnateurs ÉIJ :

Les CISSS et CIUSSS ont la responsabilité de bien informer les nouveaux coordonnateurs ÉIJ en ce qui a trait à la mission de l'ÉIJ, aux valeurs s'y rattachant, à la clientèle cible visée, à la structure de coordination dans lequel ils s'ingèrent ainsi que sur le rôle et les fonctions des acteurs siégeant dans ces diverses instances.

Afin d'une part, de soutenir les CISSS et CIUSSE dans l'intégration des nouveaux coordonnateurs ÉIJ et, d'autre part, de soutenir les nouveaux coordonnateurs dans l'intégration de leur rôle et leurs nouvelles fonctions, le RÉIJQ a élaboré un Guide de soutien à l'implantation ou consolidation des Équipes d'intervention jeunesse (ÉIJ). Ce guide, ainsi qu'une boîte à outils sont accessibles sur le site du

RÉIJQ (les nouveaux membres doivent s'y inscrire lors de leur arrivée en poste). De plus, sur ce même site, un forum est accessible afin que les nouveaux coordonnateurs ÉIJ, ainsi que les anciens, peuvent adresser leurs questionnements à l'ensemble des coordonnateurs ÉIJ du Québec.

Le RÉIJQ offre un soutien supplémentaire aux nouveaux coordonnateurs ÉIJ en offrant de l'accompagnement avec un coordonnateur ÉIJ senior qui lui est dédié (voir section soutien aux nouveaux coordonnateurs, les noms et coordonnées des coordonnateurs seniors pour offrir du mentorat y seront disponibles), soit par téléphone ou visioconférence si requis. Par surcroît, depuis 2003, différents projets de recherche soutiennent les ÉIJ en effectuant la promotion de cette pratique, en documentant les pratiques inter-réseaux et en s'assurant du rayonnement de la communauté de pratique professionnelle des ÉIJ à travers la province. Actuellement, la majorité des coordonnateurs ÉIJ du Québec participent à un projet de recherche-action (2015-2019) concernant l'«analyse et promotion des pratiques de médiation partenariale novatrices dans le champ de l'action intersectorielle auprès des jeunes en besoins multiples et vivant des situations complexes : évolution et transformation des pratiques ÉIJ au Québec» dirigées par la chercheuse de l'IUPLSSS Louise Lemay.

Deux journées annuelles par an sont offertes aux coordonnateurs ÉIJ du Québec ainsi qu'aux gestionnaires (directeurs, directeurs–adjoints, coordonnateurs et cadres intérimaires). Ces journées servent à alimenter la recherche-action, à participer à des ateliers sur des sujets communs concernant le travail de coordonnateurs ÉIJ et la médiation partenariale et surtout à s'entraider et échanger sur les diverses réalités de chacun des coordonnateurs et/ou territoires.

Finalement, le ministère de la santé et des services sociaux, a réitéré l'obligation des CISSS et CIUSSS d'assurer la présence de mécanismes de coordination pour les jeunes et leurs familles qui présentent des besoins multiples et complexes. «La pratique des ÉIJ s'inscrit directement dans les orientations ministérielles pour répondre aux enjeux d'accessibilité, de continuité et de complémentarité au sein des réseaux territoriaux de services» (p. 42, Orientations ministérielles relatives aux programme-services destinés aux jeunes en difficulté 2017-2022).

Rôle du coordonnateur d'une Équipe d'intervention jeunesse (ÉIJ) :

Innover en zone grise

« *Quand le sac à dos d'un jeune est trop lourd, on peut le porter à plusieurs* ».

Les coordonnateurs ÉIJ soutiennent les partenaires dans la mise en place de solutions novatrices en vue de résoudre des enjeux d'accès et de continuité. L'ÉIJ est un lieu neutre et positif où les besoins et l'intérêt de l'enfant sont placés au cœur des préoccupations.

Les coordonnateurs ÉIJ animent ces comités, réunissant les partenaires concernés et la famille. Ils coordonnent étroitement une offre de services qui répond aux besoins de l'enfant dans un esprit d'entraide et de respect mutuel. Afin d'y parvenir, un partenariat étroit s'installe les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, ainsi que des autres organismes du milieu (communautaires, CPE, autres services gouvernementaux, etc.).

« *Les zones grises deviennent alors des zones de collaboration* » grâce à l'ouverture des personnes et organisations concernées à s'engager au-delà de leur mandat habituel. Dans ce processus, le jeune et ses parents sont considérés comme des partenaires à part entière. Ils participent aux analyses et décisions qui les concernent.

Depuis 2003, les coordonnateurs ÉIJ participent à des recherches-action menées par la chercheure Louise Lemay de l'IUPLSSS sur la médiation partenariale.